



FR

CONSEIL DE DIRECTION
89^{ème} session
Rome, 10-12 mai 2010

UNIDROIT 2010
C.D. (89) Misc. 4
Original: anglais
Mai 2010

CONCLUSIONS

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (C.D. (89) 1 rév.)

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (89) 1.

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (89) 1 rév.)

Le Conseil a reconduit le Professeur Arthur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé le Professeur Lyou Byung-Hwa comme second Vice-Président, tous deux depuis la conclusion de la 89^{ème} session jusqu'à la conclusion de la 90^{ème} session du Conseil.

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

a) Rapport annuel 2009 par le Secrétaire Général (C.D. (89) 2)

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2009.

b) Rapport sur la Fondation de droit uniforme

Le Conseil a pris note du rapport du Président de la Fondation de droit uniforme et lui a exprimé sa gratitude pour les efforts qu'il a déployés au cours de l'année précédente en vue d'alléger la pression pesant sur le budget de l'Institut, ainsi qu'à la *American Foundation for International Uniform Law* et à la *U.K. International Uniform Law Foundation* pour leur soutien précieux qui a assuré le financement extra budgétaire d'un certain nombre d'activités de l'Institut.

Point n° 4 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international: examen et adoption des nouveaux Chapitres (C.D. (89) 3)

Le Conseil a pris note du stade avancé des travaux sur la nouvelle édition des Principes relatifs aux contrats du commerce international. Il a exprimé son appréciation au Groupe de travail et à son Président pour cette remarquable réalisation et a approuvé en substance les nouveaux projets de Chapitres proposés en les considérant pleinement satisfaisants. Tout en différant l'approbation formelle de l'édition 2010 des Principes à sa prochaine session, le Conseil a exprimé l'espoir que la nouvelle édition recevrait une très ample publicité, notamment par l'organisation d'événements de promotion dans les différentes régions du monde. Le Conseil a décidé que la finalisation de ce projet était prioritaire.

Point n° 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole de Luxembourg (C.D. (89) 4 a))

Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention et de ses Protocoles.

b) Avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (89) 4 b))

Le Conseil a pris note des progrès remarquables accomplis au cours de l'année écoulée par le Comité d'experts gouvernementaux chargé de la préparation d'un avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et a autorisé la convocation par le Secrétariat d'une cinquième session de ce Comité afin de résoudre les questions restées en suspens. Sous réserve de la conclusion satisfaisante de cette session, le Conseil pourrait également autoriser, lors de sa 90^{ème} session en 2011, la tenue d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole qui en résulterait. Le Conseil a décidé que finalisation de ce projet était prioritaire.

c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (89) 4 c))

Le Conseil a recommandé d'inclure ce point de l'ordre du jour au Programme de travail triennal 2011-2013 et de faire procéder les travaux sur ce sujet à un rythme actif.

Plus particulièrement, le Conseil a autorisé le Secrétariat à poursuivre ses consultations concernant le Protocole proposé avec les secteurs intéressés, notamment les secteurs industriels, en vue d'élaborer une étude plus approfondie du champ d'application et des avantages potentiels du Protocole, et a demandé au Secrétariat de faire rapport des résultats de ses consultations à la prochaine session du Conseil.

Point n° 6 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux

a) Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés: suivi et promotion (C.D. (89) 5 a))

Le Conseil a pris note des progrès réalisés concernant le projet de Commentaire officiel sur la Convention de Genève sur les titres ainsi que des propositions faites par le Secrétariat en vue de sa promotion.

b) Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (89) 5 b))

Le Conseil a pris note des mesures envisagées par le Secrétariat pour élaborer un futur guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents. Vu la charge de travail du Secrétariat, tenant compte des projets en cours et des projets proposés pour la période triennale 2011-2013, le Conseil a décidé que les travaux sur le guide législatif procéderaient à un rythme actif.

Point n° 7 de l'ordre du jour: Loi type sur la location et la location-financement: suivi et promotion (C.D. (89) 6)

Sous réserve de l'examen des moyens les plus appropriés pour indiquer que la Loi type sur la location et la location-financement couvrait les chartes-parties, le Conseil a autorisé la publication du Commentaire officiel sur la Loi type, avec la rectification proposée par le Secrétariat. Le Conseil a également approuvé la tenue de séminaires dans les régions du monde pour lesquelles la Loi type avait été principalement élaborée, en particulier les pays en développement, sous réserve de la disponibilité de financement supplémentaire à cet effet.

Point n° 8 de l'ordre du jour: Programme de travail triennal de l'Organisation (2011-2013) (C.D. (89) 7)

a) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (89) 7 Add. 1)

Le Conseil de Direction a pris note du document préparé par le Secrétariat sur les éventuels travaux futurs sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) et, confirmant l'intérêt du sujet, a décidé de l'inclure dans le Programme de travail triennal de l'Institut et a demandé au Secrétariat de bien vouloir procéder à des consultations informelles avec les Gouvernements et les autres Organisations internationales concernées, en vue de vérifier la faisabilité du projet. Vu la charge de travail du Secrétariat, tenant compte des projets en cours et des projets proposés pour la période triennale 2011-2013, le Conseil a décidé que les travaux relatifs à ce projet procèderaient à un rythme actif.

b) Proposition d'élaboration d'un instrument sur la compensation des instruments financiers (C.D. (89) 7 Add. 2)

Le Conseil de Direction a pris note du document préparé par le Secrétariat sur les éventuels travaux futurs sur la compensation des instruments financiers et en a confirmé le grand intérêt pratique et économique. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la probabilité d'une disponibilité de soutien financier extra budgétaire pour ce projet. Le Conseil a fortement recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure ce projet au Programme de travail et d'allouer des ressources suffisantes pour qu'il soit exécuté de façon prioritaire.

c) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (89) 7 Add. 3)

Le Conseil de Direction a réitéré son vif intérêt à poursuivre la collaboration avec l'UNESCO, dans le cadre de la promotion de la Convention de 1995, en vue de l'élaboration de dispositions législatives modèles définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels, notamment sur le patrimoine archéologique. Le Conseil s'est accordé pour redéfinir à sa prochaine session, comme requis, les moyens à mettre en œuvre.

Vu la charge de travail du Secrétariat, et tenant compte des projets en cours et des projets proposés pour la période triennale 2011-2013, le Conseil a décidé que les travaux sur ce projet ne seraient pas prioritaires.

d) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement

i) Aspects de droit privé du financement agricole (C.D. (89) 7 Add. 4)

Le Conseil a pris note avec intérêt du document préparé par le Secrétariat sur les éventuels travaux futurs sur les aspects de droit privé du financement agricole et a décidé de recommander qu'il soit inclus au Programme de travail. Vu la charge de travail du Secrétariat, tenant compte des projets en cours et des projets proposés pour la période triennale 2011-2013, le Conseil a décidé que les travaux sur ce projet ne seraient pas prioritaires.

ii) Elaboration d'une proposition internationale de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale) (C.D. (89) 7 Add. 5)

Le Conseil a pris note de l'étude préliminaire préparée par le Secrétariat et a reconnu l'intérêt certain du sujet, tout en soulignant sa complexité compte tenu que ce domaine est fortement marqué par les particularités nationales. Ayant entendu les explications fournies par les représentants de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), il a marqué sa satisfaction à la perspective d'une collaboration éventuelle avec cette organisation, qui devrait procéder à cette fin à une recherche de financement auprès de donateurs intéressés. Sur cette base, le Conseil a convenu de recommander d'inclure ce projet au Programme de travail triennal 2011-2013, et que les travaux y relatifs procèderaient à un rythme actif.

e) Proposition de création d'un Centre d'UNIDROIT de recherche à distance (C.D. (89) 7 Add. 6)

Le Conseil de Direction a pris note avec intérêt de la proposition de création d'un Centre d'UNIDROIT de recherche à distance. Il a toutefois décidé que, faute des moyens humains et financiers nécessaires, il ne serait pas possible, pour le moment, de la mettre en oeuvre.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap (C.D. (89) 8)

Le Conseil de Direction a pris note des informations données et a décidé d'intégrer la discussion sur la mise en place d'une stratégie globale de promotion des instruments d'UNIDROIT dans les travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique établi par le Conseil lors de cette session.

Vu la charge de travail du Secrétariat et les ressources limitées à disposition de la promotion des instruments d'UNIDROIT, le Conseil a reconnu, tout en le regrettant, qu'en principe, les activités de promotion ne bénéficieraient pas de priorité en termes d'allocation de temps.

Point n° 10 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique (C.D. (89) 9)

Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétariat, notamment concernant le programme de bourses de recherches, et a exprimé sa gratitude aux donateurs du programme. Les membres du Conseil ont en outre décidé de renouveler leur contribution à titre personnel pour financer une bourse de recherche en 2010.

Vu la charge de travail du Secrétariat et les ressources limitées consacrées au programme des bourses, le Conseil a convenu que, en principe, ces activités ne bénéficieraient pas de priorité en termes d'allocation de temps.

Point n° 11 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (89) 10 et C.D. (89) 10 Add.)

Le Conseil de Direction a nommé Mme Camille Jauffret-Spinosi correspondante de l'Institut. Il a renvoyé la discussion sur les fonctions des correspondants, la durée de leur nomination, leur répartition géographique et la façon de revitaliser le réseau existant aux travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique établi par le Conseil lors de cette session.

Point n° 12 de l'ordre du jour: Bibliothèque (C.D. (89) 11)

Le Conseil a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la Bibliothèque et a remercié le personnel pour sa coopération au cours des travaux de rénovation dans la salle de lecture et le hall d'entrée. Il a en outre pris note des activités de la Bibliothèque et des propositions faites pour améliorer les services fournis, malgré les limitations imposées par le manque de ressources budgétaires.

Le Conseil a confirmé que le maintien et l'expansion de la Bibliothèque et des services qu'elle fournit sont prioritaires pour UNIDROIT.

Point n° 13 de l'ordre du jour: Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (89) 12)

Le Conseil a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la Revue de droit uniforme et les autres publications.

Le Conseil a confirmé que le programme des publications du Secrétariat devait se poursuivre au même rythme intense qu'actuellement.

Point n° 14 de l'ordre du jour: Site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (89) 13)

Le Conseil a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne le site Internet d'UNIDROIT ainsi que les Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT.

Le Conseil a confirmé l'importance de ces activités et leur poursuite de façon active.

Point n° 15 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme (C.D. (89) 14)

Le Conseil a pris note et a apprécié les efforts du Secrétariat pour redimensionner les objectifs de la base de données sur le droit uniforme. Il a approuvé, en particulier, la décision de réserver un traitement complet aux instruments préparés par UNIDROIT, ou bien sur la base des travaux mis en œuvre par cette organisation, et a décidé que le traitement d'instruments préparés par d'autres organisations devrait être limité à fournir des liens à des sites où sont publiés leurs textes et l'état de leur mise en œuvre. Sur cette base, le Conseil a décidé, dès lors, que la base de données sur le droit uniforme devait poursuivre son développement de façon active.

Point n° 16 de l'ordre du jour: Projet de budget pour 2011 – Premières estimations (C.D. (89) 15)

Le Conseil a approuvé, en général, le projet de budget pour l'exercice financier 2011 mais a demandé au Secrétariat de s'abstenir d'envisager une augmentation des contributions des Etats membres autres que l'Italie. Le Conseil a demandé, en outre, au Secrétariat de maintenir l'équilibre nécessaire en 2011 en réduisant ses dépenses des Chapitres 2 (salaires et indemnités) et 3 (charges sociales) du projet de budget.

Point n° 17 de l'ordre du jour: Plan stratégique (C.D. (89) 16)

Le Conseil a pris note avec satisfaction du document contenant les suggestions du Secrétaire Général pour mettre à jour ou redéfinir les objectifs stratégiques de l'Organisation et a convenu de créer un groupe de travail informel pour examiner les sujets et options diverses exposés dans ce document en vue de la préparation d'un projet de nouveau Plan stratégique à soumettre au Conseil lors de sa 90^{ème} session en 2011. Les membres suivants du Conseil se sont portés volontaires pour participer aux travaux de ce groupe de travail informel: M. Michael Kaase Aondoakaa, Mme Baiba Broka, MM. Sergio Carbone, Henry D. Gabriel, Didier Operti Badán, Madame Kathryn Sabo et M. Daniel Tricot.

Point n° 18 de l'ordre du jour: Renouvellement du mandat des Secrétaires Généraux adjoints et rapport du Comité Permanent

Le Conseil a accepté la recommandation du Comité Permanent de reconduire Monsieur Martin J. Stanford dans ses fonctions de Secrétaire Général adjoint pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Le Conseil a constaté, en outre, que la contribution extra budgétaire généreusement accordée par le Gouvernement du Royaume-Uni pour le financement du deuxième poste de Secrétaire Général adjoint prenait fin le 31 décembre 2010 et qu'il était peu probable que l'Assemblée Générale, vu le climat financier international actuel, donne son accord pour une augmentation des contributions des Etats membres qui compenserait ce déficit dans les revenus de l'Institut. Le Conseil a décidé, à regret, qu'il n'y avait pas d'autre option que d'accepter la recommandation du Comité Permanent suivant laquelle le contrat de Madame Alessandra Zanobetti arrivant à terme ne soit pas renouvelé. Le Conseil a exprimé son appréciation et sa reconnaissance envers Mme Zanobetti pour sa contribution aux travaux de l'Institut pendant les quatre dernières années.

Enfin, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité Permanent de reconduire Monsieur Paolo Aversa dans ses fonctions de Trésorier pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et a pris note du rapport du Comité Permanent sur l'examen de la structure du personnel du Secrétariat.

Point n° 19 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 90^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (89) 1 rév.)

Le Conseil de Direction a convenu que sa 90^{ème} session se tiendrait du 9 au 12 mai 2011 à Rome.